

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2011 – 20 h 30  
COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 14 décembre 2011, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 décembre 2011, à 20h30, salle de Jugnon lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Général

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

RIBOT Noëlle	LAURENT Claude	MORIN Philippe
MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc	CHENE Nicole
BREVET Michel	JANODY Patrice	CADEL Marielle
BOUCHER Jean Paul	CHESNEL Françoise	LAUPRETRE Patrick
GOUJON Maryse	CHATARD Christian	PELLET Jean Claude
CHANEL Carine	JOLY Philippe	PERRIN Annie
JOBAZET Jean Louis	MORAND Alexis	CHARNAY Pierre
MICHON Philippe	MEILLON Yves	SAUCOURT Elvire

Etaient absents excusés, Mesdames, Messieurs

CONNORD Odile a donné pouvoir à BOUCHER Jean Paul  
 CLEMENT Catherine a donné pouvoir à MORIN Philippe  
 COLIN Anne Sophie a donné pouvoir à MERLE Emmanuelle  
 PERROUD Patrice a donné pouvoir à MICHON Philippe

**Secrétaire de séance** : Noëlle RIBOT

**Date d'affichage** : mardi 27 décembre 2011

Mr le Maire a ouvert la séance à 20h30 en saluant le public et les conseillers municipaux et propose deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Dénomination de la nouvelle voie qui dessert les Ets Broc Marché en zone des Baisses
- Contrat pour deux emprunts pour équilibrer le budget investissement.

Mr le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr Philippe MICHON pour raisons professionnelles.

Mr MICHON informe l'assemblée de l'évolution de sa situation professionnelle qui l'a amené à prendre les responsabilités d'un poste dans le département des Bouches du Rhône, il restera néanmoins habitant de Viriat.

Mr MICHON a été durant 17 ans élu de la commune où il a occupé différents postes dont celui de maire adjoint sous l'ancienne municipalité et a représenté la commune à l'Agglo et auprès du syndicat Organom.

Il a pris beaucoup de plaisir à siéger au conseil municipal et dans ces différentes assemblées où il a appris à comprendre et à élaborer des solutions aux problèmes de la commune pour les mettre en œuvre

Mr MICHON est dans le groupe minoritaire depuis 2001.

Mr MICHON a indiqué qu'il souhaitait que Mr Yves MEILLON puisse siéger à sa place comme conseiller communautaire à Bourg en Bresse Agglomération. Cette proposition a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le remplaçant de Mr MICHON est Mr Alain ROLLET.

Mr MICHON propose Mr MEILLON pour le remplacer à la commission des finances. Le conseil prend acte de cette candidature. Il suggère également que Mr Alain ROLLET le remplace en tant que

suppléant à ORGANOM et qu'il siège également comme suppléant d'Yves MEILLON à BBA. Ces désignations seront confirmées lors de l'installation officielle de Mr ROLLET prévue au prochain conseil municipal. Mr le Maire remercie Mr MICHON pour le travail effectué, son sens des responsabilités et sa motivation pour exprimer et défendre ses convictions.

### **1. INSTALLATION DE Mr ALEXIS MORAND, CONSEILLER MUNICIPAL REMPLACANT Mme ISABELLE PAUGET**

Entendu la présentation de Mr le Maire et suite à la démission de Mme Isabelle PAUGET, conseillère municipale, Mr Alexis MORAND prend ses fonctions de conseiller municipal.

Mr MORAND est âgé de 24 ans et occupe un emploi d'attaché parlementaire à Ambérieu en Bugey. Il est inscrit au club de Volley de Viriat.

Il se propose de siéger dans les commissions des Finances, Sport et associations et Maison de santé.

Mr Le Maire souhaite la bienvenue à ce nouveau conseiller.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces modifications.

### **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MOIS DE NOVEMBRE**

Le procès verbal de la séance du 22 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **3. RECAPITALISATION DE LA SEMCODA / SOUSCRIPTION DE LA COMMUNE**

Entendu le rapport de Mr Claude LAURENT, adjoint au Maire délégué aux finances rapportant les différents courriers de la Semcoda dont le conseil d'administration qui lors de son assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007, a procédé à la réalisation de deux augmentations de son capital portant ainsi celui-ci de 12 000 000 € à 13 471 680 € et la création de 108 855 nouvelles actions.

L'objectif fixé était d'apporter 18 000 000 € de fonds propres.

A la demande du CA du 25 février 2011 l'assemblée générale extraordinaire dans sa séance du 24 juin 2011 a décidé une nouvelle augmentation de capital.

Cette nouvelle augmentation d'un montant de 880 000 € fixe le capital de la société à 14 621 680 € avec une émission de 55 000 actions.

Le montant de ces actions est de 166 €.

La commune de Viriat qui disposait de 250 anciennes actions doit valider son accord pour la souscription de 16 nouvelles parts.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas donner suite à cette augmentation de capital considérant que la compétence habitat est portée par Bourg en Bresse Agglomération via son PLH et que la Semcoda qui s'étend sur des territoires limitrophes dispose d'opportunités lui permettant d'atteindre aisément ses objectifs

#### **Le conseil municipal a l'unanimité**

- Décide de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la Semcoda

### **4. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE DES ECOLES POUR BESOIN OCCASIONNEL**

Entendu le Rapport de M le Maire relatant le fait qu'un agent de ménage des écoles est reconnu travailleur handicapé, il est nécessaire de prévoir un accompagnement pour l'exécution de certaines tâches incompatibles avec son état de santé.

En conséquence, il est proposé de recruter un agent pour un besoin occasionnel du 26 décembre 2011 au 31 mars 2012 afin d'organiser un soutien sur ce poste.

Cet emploi fera l'objet d'un contrat à durée déterminée à temps non complet (10/35<sup>e</sup>) et sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe échelon 1.

### **Le conseil municipal a l'unanimité**

- donne son accord sur la proposition de recrutement aux conditions ci dessus énoncées
- autorise M le Maire à viser les contrats de travaux inhérents.

## **5. INFORMATION SUR L'AMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS/ VALIDATION DU DCE**

Entendu le rapport de Mr Michel BREVET, adjoint au maire délégué aux sports,

Vu la délibération en date du 28 septembre 2010 par laquelle le conseil municipal a retenu la candidature du Bureau ATES Architecture pour être maître d'œuvre des travaux de réhabilitation construction des vestiaires du parc des sports.

L'architecte a proposé une esquisse qui a obtenu l'aval des clubs de football, de rugby et de Viriat Marathon.

Les travaux consistent à créer des vestiaires pour le club Viriat Marathon dans le bâtiment rugby existant et de déplacer la buvette dans l'angle Nord Est de ce bâtiment.

Des vestiaires neufs pour le club de rugby seront créés au sud de l'existant devant l'entrée Ouest du terrain honneur avec la possibilité de réaliser des tribunes pour 250 places.

Un bâtiment sera construit au nord des vestiaires football avec une salle « Après Match » d'une centaine de m<sup>2</sup>.

Ces travaux sont l'occasion de la remise à plat de la distribution d'énergie de cet équipement afin de permettre des substantielles économies d'énergies avec entre autre le changement de la source d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire qui passerait au gaz.

Pour cela, le bureau d'étude FCI a été missionné, le montant de ses honoraires est de 1300 € Ht.

Les bilans des puissances et installations énergétiques existantes sont réalisés.

Le permis de construire est en cours d'instruction et le dossier de consultation des entreprises doit nous être fourni pour validation avant la fin de l'année.

La consultation des entreprises interviendra en début 2012 pour une mise en service des équipements fin de cette même année.

Les plans ayant obtenu l'aval des clubs sont ceux projetés ce jour.

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

- prend acte de cette présentation du projet et du calendrier proposé
- approuve le principe d'une étude énergétique sur le parc des sports
- autorise M le maire à passer un marché avec le bureau FCI pour présenter une étude énergétique sur cet équipement

*Débat : Mr Michon souhaite que toutes les options techniques permettant de fournir de l'énergie (eau chaude sanitaire et chauffage) soient examinées y compris avec les énergies renouvelables.*

*Mr Brevet précise que les demandes en eau chaude sont importantes, limitées à un temps très court et concentrées sur les mois d'hiver.*

*Mr le Maire demande que l'étude balaye toutes les possibilités énoncées.*

*Mr Janody s'interroge sur l'aspect du bâtiment et sa fonctionnalité si la tranche optionnelle n'est pas réalisée.*

*Mr Brevet confirme que le bâtiment peut très bien fonctionner sans les tribunes si leur construction était reportée.*

## **6. INFORMATION SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE.**

Entendu le rapport de Mr Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie qui précise que les travaux d'aménagement du centre village arrivent à leur terme.

La dernière phase est l'aménagement des abords de la salle des Erables qui est reconstruite suite à l'effondrement de l'ancien bâtiment de la salle paroissiale.

Ce nouveau bâtiment sera en copropriété entre la commune et le diocèse.

Le nombre de places de stationnement sera identique à ce qui existait avant les travaux.

Au sortir du passage sous les arcades, une petite placette en surélévation pourra permettre l'organisation des petites manifestations.

Les accès à la salle des Erables seront tous possibles aux personnes souffrant d'un handicap.

Pour l'aménagement de cette placette, la mairie a fait appel à un paysagiste « Jérômes Concepts » en complément du MOE Axis Conseils.

Le projet mélange le minéral et le végétal comme cela est déjà le cas sur la place de l'église.

Le principe des escaliers est retenu pour mettre en valeur le bâti existant.

Le montant de la prestation de cette entreprise s'élève à 27 410.77 € Ht.

Cette somme viendra en déduction du montant global des travaux estimés par Eurovia qui réalisera la fin des aménagements comme prévu dans son marché.

Les bétons désactivés des trottoirs seront réalisés par les Ets Espaces Verts de l'Ain qui sont intervenus dans les tranches de travaux antérieures

Les services municipaux installeront la signalétique en conformité avec les réalisations faites y compris sur le cheminement qui part de la rue des Anciens Combattants pour rejoindre la place de l'Eglise.

Les raccordements électriques et AEP du WC public ont été réalisés par une entreprise de maçonnerie qui viendra faire les modifications du gros œuvre et les services techniques feront les finitions intérieures.

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

- Valide le principe des aménagements proposés
- Autorise Mr le Maire à viser le marché à procédure adaptée à intervenir avec cette entreprise et toutes les pièces connexes.

*Débat : Mr Michon souhaite connaître la date de fin des travaux de la Salle des Erables et le délai de retard de la livraison de cet équipement.*

*Mr Morin transmet l'information donnée par le maître d'ouvrage de cette construction, la société PGT, qui pense finir les travaux de ce bâtiment pour le 20 janvier prochain.*

*Les travaux de voirie pourront être soldés pour la mi février si les conditions climatiques s'y prêtent.*

*Mr Le Maire informe l'assemblée que la société PGT est responsable de ces travaux et que les retards de livraison lui incombent ainsi qu'aux entreprises intervenant. Le retard est dû aussi au fait que l'association paroissiale, future utilisatrice de cet équipement communal, a demandé des modifications en cours de travaux, notamment la réalisation d'une cloison amovible.*

*Mr Meillon demande quelles entreprises ont été consultées pour les propositions d'aménagement de la placette.*

*Mr le Maire précise que deux architectes ont été consultés : Axis Conseils et Jérômes Concept et que la proposition de ce dernier a obtenu l'aval de la municipalité. Le marché à passer avec cette entreprise rentre dans le cadre des marchés à procédure adaptée et du fait de son montant dans le cadre des actes de gestion du Maire.*

## **7. REALISATION DU PAVE / INSCRIPTION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'AGGLO**

Entendu le rapport de Mr Michel BREVET, adjoint au maire délégué à l'accessibilité et de par la loi du 11 février 2005, les communes ont obligation d'établir un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics afin de permettre aux personnes souffrant d'un handicap d'être prises en compte dans leurs déplacements.

L'Agglo a proposé de constituer un groupement de commande afin de consulter puis de missionner un bureau d'études qui devra établir ces plans d'accessibilité.

L'agglo prendra à sa charge la rédaction du cahier des charges, la procédure de consultation en application de l'article 8 du code des marchés publics, la coordination de la rédaction des documents et le suivi de la facturation prise en charge directement par les communes ayant adhéré à ce groupement.

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

- Valide le principe de l'adhésion de la commune à ce groupement de commande
- Autorise Mr le maire à engager les dépenses correspondantes.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **Dénomination de la voie d'accès aux Ets Broc Marché en zone des Baisses**

Entendu la présentation faite par Mr le Maire et dans la perspective de la future installation de BROCC MARCHÉ en zone artisanale des Baisses, il convient de nommer et classer la voie de 1300 m<sup>2</sup> en cours de réalisation et qui permettra la desserte de cette entreprise dont les entrepôts sont en cours de construction.

La voie a une emprise de 10.00 ml et une longueur de 130 ml  
Elle pourrait se dénommer : « Rue de l'industrie »

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

- Approuve la dénomination de cette voie « Rue de l'Industrie ».

### **Budget 2011 équilibre de la section investissement**

Entendu la présentation faite par Mr LAURENT, maire adjoint en charge des finances et le résultat de la consultation des organismes prêteurs.

La proposition d'emprunts retenue pour fin 2011 est celle faite par la Banque Populaire aux conditions suivantes :

- Un emprunt de 500 000€ sur 10 ans pour la commune au taux variable Euribor 3M + 1.2 % avec versement des fonds à partir du 11 janvier 2012.
- Un emprunt de 500 000€ avec échéance avancée pour le Budget Assainissement. Ce prêt est accordé aux conditions suivantes à un taux fixe de 4.75 % avec 1<sup>ère</sup> échéance avancée. Cela correspond à un prêt classique au taux de 4,247 % sur une durée de 15 ans.

Ces emprunts sont ceux qui ont été programmés lors de l'élaboration des programmes pluriannuels et du budget 2011.

Le conseil municipal prend acte de cette information

## **9. ACTES DE GESTION DU MAIRE**

- Acquisition d'une tondeuse d'occasion

Les Ets AgriPro d'Attignat avaient en exposition une tondeuse F1145 de marque John Deere identique à un modèle utilisé par les services techniques.

Ce matériel est très fiable et donne entière satisfaction.

Vu le faible temps de travail (3000 H) de cette tondeuse, les services ont proposé à M le Maire de l'acquérir au prix de 6000 € Ht avec une garantie de 4 mois à compter du 1 avril prochain.

Cette acquisition permettra d'assurer la tonte des espaces verts toujours plus étendus.

- Avenant au marché EEA pour l'éclairage de la salle A du gymnase des Caronniers

Le conseil municipal dans sa séance du 25 octobre 2011 a retenu l'entreprise EEA suite à une consultation d'entreprises lancée le 17 août pour les travaux de réfection de l'éclairage de la salle « A » du gymnase des Carronniers.

L'installation en place est vétuste et gourmande en énergie.

L'offre de l'entreprise EEA d'un montant initial de 14 379.61 €Ht sera portée à 18 958.79 € Ht du fait de l'adjonction d'un gradateur de lumière qui gèrera la puissance lumineuse des appareils permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie conséquentes en évitant un allumage systématique de l'ensemble des sources si le besoin n'est pas réel.

Il sera demandé au conseil municipal de valider cette option au marché de l'entreprise EEA et d'autoriser M le Maire à viser l'avenant au marché à intervenir avec cette entreprise pour un montant de 18 958.79 € HT et toutes les pièces connexes.

- Remplacement d'un agent en arrêt de maladie

Mr Claude DEBOEUF est en arrêt maladie depuis le 7 novembre dernier et a subi une importante intervention chirurgicale. Mr le Maire a exprimé, au nom du conseil municipal, tous ses vœux de bon rétablissement.

Son remplacement est souhaité par les services et Mr le Maire en a accepté le principe.

Le remplaçant sera employé sous contrat pour une durée indéterminée et rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon et ceci jusqu'à la reprise du travail de l'agent titulaire.

- Avenant au marché Rex Rotary pour les photocopieurs

La société Rex Rotary est actuellement notre fournisseur pour tout le parc de photocopieurs.

Le parc actuel est composé de 9 appareils dont deux sont propriété de la commune, les autres sont sous contrat de location.

Les différents contrats au nombre de quatre s'étalent indépendamment les uns des autres sur une durée de 4 années.

Le coût trimestriel pour la commune est de 1 179.63 € Ht et le coût des photocopies est de :

- Noir et blanc 0.0055 €/u Ht
- Couleur 0.055 €/u Ht

Sauf pour les matériels acquis (contrat n° M 79639) qui sont au prix de 0.007 €/u ht

La proposition consiste à rassembler tous les contrats sous le même de façon à ce que la durée soit identique pour tous.

La fin de ce contrat sera fixée au 31/12/2014.

Ce nouveau contrat regrouperait tous les matériels en place actuellement avec en plus un appareil pour le bureau des ateliers municipaux.

Le nouvel appareil remplacerait celui situé à l'étage de la mairie, celui-ci viendrait au bureau des services techniques, celui des services techniques irait à la bibliothèque et par ce jeu de remplacement le photocopieur de la bibliothèque irait aux ateliers.

Le nouveau contrat tient compte du recalcul des annuités et de l'extension du parc à 10 photocopieurs.

Le montant des trimestrialités serait de 1 689.00 € Ht soit 509.37 € de plus Ht

La trimestrialité se décompose comme suit :

- contrat 01415P fin 04/2014 soit 670.00 € x 9 trimestres = 6 030.00 € Ht
- contrat 27014 G fin 09/2013 soit 129.63 € x 7 trimestres = 907.41 € Ht
- contrat 79756 G fin 01/2015 soit 380.00 € x 13 trimestre = 4940.00 € Ht
- valeur de rachat du matériel estimée 500.00 € Ht
- Total 12 377.41 € Ht sur 3 ans
- soit 1 031.45 € / trimestre

A cette somme il convient de rajouter le coût du nouveau contrat soit 663.33 € Ht trimestre.

Le prix des copies reste identique à l'actuel.

**10. COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, DES COMMISSIONS DE L'AGGLO**

**Mr Patrick LAUPRETRE, conseiller municipal responsable du groupe « sécurité routière »**

Le groupe de travail portant sur la sécurité routière s'est réuni le vendredi 16 décembre dernier pour la première fois.

Une prochaine réunion est programmée pour le début 2012.

**Mr Claude LAURENT, maire adjoint délégué aux finances**

La commission finances sera prochainement convoquée pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2012.

.

**M Philippe MORIN, maire adjoint délégué à la voirie**

La commission « Sorbolo » s'est rendue à SORBLO les 3 et 4 décembre comme il était prévu dans le cadre du jumelage.

Les rugbymens de Viriat se rendront en Italie les 14 et 15 avril 2012 et les Italiens viendront pour le tournoi J Pomathios fin mai 2012.

Les footballeurs se rendront à SORBLO les 2 et 3 juin 2012.

Les Italiens sont invités pour la marche gourmande afin de présenter leurs productions gastronomiques lors de la cérémonie du 14 juillet soit le 5 août prochain.

**M Michel Brevet Maire adjoint en charge des bâtiments communaux**

Les travaux de construction de la maison de Santé avancent.

Le gros œuvre aurait pu être terminé avant Noël si les conditions climatiques ne s'étaient pas dégradées.

**La séance est levée à 21 H 45**

Mr le Maire invite les membres du conseil municipal et les personnes présentes à venir déguster la traditionnelle buche de Noël autour du verre de l'amitié et souhaite une bonne fin d'année à tous.